

L'association « Protège Ton Pays » est une association Loi 1901 de protection de l'environnement du patrimoine et du cadre de vie.

Enregistrée le 02 mars 2021 en Préfecture de Dijon sous le N° W211005906 elle est inscrite depuis le 09 mars 2021 au JO sous l'annonce N° 329.

Notre association compte environ 300 adhérents issus d'un large univers social. Deux associations et un collectif lui sont affiliés.

Basée à FRANXAULT 21170, commune rurale de la CC des Rives de Saône, département de la Côte d'Or, l'association intervient sur un rayon de 30 kilomètres sur les départements 21, 39 et 71.

Très investie dans les questions énergétiques elle a contribué largement à inciter les communes à planifier dans le cadre de la Loi APER, notamment en identifiant des possibilités et objectifs locaux.

L'association est aujourd'hui reconnue pour ses actions et ses connaissances. Son Président est également Administrateur au CRECEP, collectif Régional de Bourgogne Franche Comté.

Convaincue que la protection de l'environnement est d'abord de ne pas construire ce qui n'est pas utile, c'est dans cet état d'esprit qu'elle réalise son propre cahier d'acteur.

La conjoncture économique, l'accès à une électricité compétitive à des prix supportables pour le consommateur, une décarbonation réfléchie de nos usages, guident notre réflexion.

Contact : [ptp213971@gmail.com](mailto:ptp213971@gmail.com)

Association « Protège Ton Pays »  
17 rue Bossuet 21170 FRANXAULT

## Notre point de vue sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Il faut considérer la situation d'avant et d'après crise 2022. D'une sortie progressive du nucléaire, on acte une relance qui comprend l'optimisation des moyens existants, la construction de nouvelles unités de différentes capacités allant de l'EPR au SMR. Un projet de Loi lancé par le Sénat concrétise ce changement de paradigme.

L'optimisation de la filière hydroélectrique est également d'actualité. Les tracasseries administratives Européennes qui bloquent la filière n'ont pas lieu d'être. Elles peuvent très vite être résolues par la reprise en main de notre souveraineté en matière de choix des moyens énergétiques, conformément au §2 de l'article 194 du TFUE.

Actuellement, la France surproduit avec un taux de décarbonation record (95%). Elle est d'ores et déjà en capacité d'assurer l'approvisionnement prévu à l'horizon 2035. La surproduction déstabilise les réseaux et génère des pertes. Elle exporte massivement et assure la sécurité d'approvisionnement en Europe. Son réseau sert au transit entre les pays du SUD et les pays du NORD. Dans le même temps, pour répondre à des objectifs externes, le pays creuse son déficit sans réaliser son transfert des usages.

En dehors des annonces Présidentielles, ces changements profonds sont actés dans les conclusions de commissions d'enquêtes Parlementaires menées par les Députés (SCHELLENBERGER/ARMAND 2022-2023) puis par les Sénateurs (MANTAUGÉ/DELAHAYE 2024).

Ces enquêtes font ressortir, entre autres, **le besoin évident de s'appuyer sur des productions électriques pilotables et maîtrisables pour acquérir la souveraineté**, un marché dérégulé incontrôlable qui ne protège pas le consommateur, l'incohérence d'une indexation sur le prix du gaz pourtant très marginal dans notre mix électrique, un dispositif ARENH qui conduit à une concurrence déloyale et une spéculation débridée, l'ineptie d'un scénario 100% renouvelables, des coûts exorbitants pour adapter les réseaux aux énergies renouvelables intermittentes **et donc une nécessité d'en limiter le développement au strict nécessaire, accompagnée d'une régulation des prix basée sur les coûts de production.**

Pourtant la PPE3 ignore ces conclusions. Le simple fait de proposer un doublement de la puissance installée de l'éolien terrestre et la multiplication par 5 du photovoltaïque, entre en totale contradiction avec les nouvelles orientations et la situation réelle. Essentialiser le déploiement en affirmant que la production doit atteindre 700 TWh à l'horizon 2035, c'est faire preuve d'impéritie quand tout démontre, que dans un contexte économique favorable, accompagné d'une réindustrialisation et d'un transfert des usages effectif, la consommation atteindra au plus 580 TWh.

*Atteindre la souveraineté énergétique c'est d'abord reprendre la main sur les choix de nos structures qui doivent répondre à des impératifs de sécurité d'approvisionnement, à des coûts compétitifs accessibles à tous. Il semble que seul un monopole public, mutualisé, tel qu'il a été conçu après-guerre, puisse répondre à ces enjeux. C'était une situation de fait avant le démantèlement d'EDF au profit d'un marché spéculatif débridé qui accompagne l'intervention des énergies intermittentes. Le recours aux technologies pilotables et maîtrisables est un incontournable vital.*

## LA CONSOMMATION

### 540 TWH/AN A L'HORIZON 2035

Les scénarios évolutifs définis par RTE dans son étude « FUTUR ÉNERGETIQUE 2050 » sont basés sur la consommation de 2019. L'étude est rendue publique le 25 octobre 2021. De 475 TWh, l'évolution est comprise entre 525 et 640 TWh/an à l'horizon 2035 selon des trajectoires définies dans différents scénarios.

La commission d'enquête Sénatoriale (2024) retient la trajectoire haute de référence dans une fourchette comprise entre 580 et 615 TWh/an à l'horizon 2035. Cette trajectoire est toutefois conditionnée à une situation financière très favorable, une réindustrialisation et un transfert des usages concret. Ça n'est pas le cas.

Dans son étude prospective, rendue publique en octobre 2024, ENEDIS retient une baisse constante de la consommation qui s'inversera progressivement et cible l'objectif éventuel de 540 TWh en 2035.

*En considérant une situation économique dégradée pour longtemps. En maintenant un potentiel exportateur important qui dépend malgré tout, des capacités développées par les autres pays de l'union, qui ne sont pas inertes sur le sujet. Il est raisonnable de considérer qu'une production à 580 TWh/an est en mesure de couvrir les enjeux à l'horizon 2035 avec une marge confortable dédiée à l'export de 40 TWh.*

Le bilan RTE du 1<sup>er</sup> semestre 2024 indique un solde net exportateur de 43 TWh et annonce un record d'ici à la fin de l'année de près de 90 TWh.

Mais accompagné d'une explosion des pas horaires négatifs (Durées où l'on paye des opérateurs pour brûler inutilement le surplus de production qui ne peut plus être absorbé par le marché). A égalité de période, sur les premiers trimestres 2023 et 2024, ils ont progressé de 53 à 233. Sans détour, RTE fait le lien avec l'intervention des énergies intermittentes dans le mix, lesquelles bénéficient d'une obligation d'achat.

Avant d'atteindre ce niveau on aura abaissé la production des pilotables en générant des pertes d'exploitation et revendu l'énergie à perte.

PERTES+PERTES+PERTES=GROSSES PERTES. A combien s'évaluent-elles ?

RTE propose de piloter la production des intermittentes en les plaçant sous complément de rémunération. Pour les promoteurs c'est une garantie de rémunération sans service rendu.

*Il est urgent d'arrêter de développer et d'essentialiser des concepts inutiles qui se nourrissent de la richesse publique et constituent une gabegie financière. L'état de nos finances ne le permet pas.*

## LA PRODUCTION

### OBJECTIF RAISONNÉ 580 TWH A L'HORIZON 2035

### OBJECTIF PPE3 : 700 TWh.

A partir de la production de 2023 (494 TWh) pour atteindre l'objectif 2035, c'est une couverture de 86 TWh nécessaires dont 40 TWh destinés à l'exportation qui peuvent aussi servir de variable d'ajustement.

La production d'avant crise 2022 s'élevait en 2018 à 547,6 TWh et en 2019 à 536 TWh. En 2020 est intervenue la fermeture de FESSENHEIM pour les mauvaises raisons que nous connaissons aujourd'hui, mais qui actait la sortie progressive du nucléaire. De ce fait EDF ne s'est pas projetée dans une perspective d'optimisation. On considère aujourd'hui que l'intervention proche de l'EPR de FLAMMANVILLE comblera la perte de FESSENHEIM pour atteindre une puissance installée globale de 63 GW.

L'inversion de la politique énergétique entraine l'optimisation. Malgré le problème de corrosion sous contrainte, l'optimisation de la filière a déjà montré ces effets. Le bilan RTE 2023 indique une production globale de 494,3 TWh dont 320,4 TWh issus du nucléaire malgré une disponibilité de 63% de la capacité du parc soit 38,7 GW.

En considérant un facteur de charge bas moyen de 75% appliqué à l'ensemble du parc, c'est un potentiel 414 TWh/an. En comparaison de la production de 2023 c'est 94 TWh supplémentaires. L'objectif 2035 (+ 86 TWh) est déjà atteint.

Dans le scénario à 580 TWh/an, RTE quantifie l'intervention de 65 TWh/an issus de l'éolien maritime à l'horizon 2035 (18 GW installés). La vitesse à laquelle il se développe semble correspondre à la prévision.

Pour le photovoltaïque, la puissance des projets en fil d'attente s'élève à 30,9 GW dont 7,1 GW avec une convention de raccordement signée. Avec un facteur de charge à 13% c'est un potentiel de 35,2 TWh/an. La puissance des projets en cours d'instruction pour l'éolien terrestre s'élève à 12,8 GW. Avec un facteur de charge de 25% c'est un potentiel de 28 TWh/an. Une prévision supplémentaire globale de 63,2TWh/an (Statistiques.développement-durable.gouv.fr. Stat N° 667 et 668 Août 2024).

**C'est au total un potentiel supplémentaire de 130 TWh/an issu des renouvelables. C'est non seulement inutile, mais cette surproduction aggravera le déséquilibre offre/demande et multipliera les pas horaires négatifs donc les pertes.**

**Nous ne sommes donc pas face à un mur énergétique comme l'affirme la PPE3. Au contraire, la politique proposée place le pays, au-dessus d'un abîme. La proposition de la PPE3 suscite alors beaucoup d'interrogations. Quels sont les enjeux ? Quels intérêts soutient-elle ?**

## LE DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX

La PPE3 affirme que les réseaux devront s'adapter au développement des renouvelables et que nous devons adapter nos usages à leur variabilité.

Le développement inconsidéré des intermittentes commande un surdimensionnement des réseaux avec des surcoûts abyssaux. RTE pour le transport et ENEDIS pour la distribution les estiment à 200 milliards. *Pour quoi faire puisque dans la configuration de la France elles n'apportent aucune amélioration ?*

L'intervention de moyens non pilotables complexifie considérablement la stabilité du réseau. Elle augmente le risque de black-out (effondrement du réseau qui résulte d'un trop grand déséquilibre entre production et consommation).

La CRE annonce une augmentation régulière du TURPE et également une augmentation de la charge de la CSPE de 10 milliards pour 2025, reportée d'année en année. Ces sommes sont compensables en totalité par l'utilisateur.

C'est un cercle vicieux. A ce rythme, la perte de compétitivité est assurée, la facture de l'utilisateur final, public ou privé ne peut qu'exploser, sans qu'une nécessité formelle ne soit démontrée. Faire intervenir le bouclier tarifaire n'y change rien puisque cela revient à creuser le déficit public dont nous sommes tous comptables.

*Comment peut-on envisager faire dépendre l'activité d'une nation évoluée, fortement électrifiée de 68 millions d'habitants aux caprices du vent et à l'ensoleillement à l'heure où même le bistouri est électrifié, où tous les usages vont dépendre de l'électricité. Où sont les études d'impact attachées à cette folie ?*

## LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

A part les publications du lobby des renouvelables, tous les organismes indépendants dénoncent les aspects ravageurs des productions intermittentes sur l'environnement, la biodiversité, le patrimoine et le cadre de vie. Faussement présentées comme des moyens incontournables salutaires à la planète, elles ont des impacts nocifs considérables et multiples.

La COP 16 en Colombie concernant la biodiversité relève que raser des forêts ou détruire des zones humides pour installer des machines ou du photovoltaïque constitue une décarbonation aveugle.

Le très officiel Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) atteste en 2024 que raser des forêts, artificialiser des prairies ou des zones humides pour implanter des centrales intermittentes acte un échec de la lutte contre le péril climatique.

Il rappelle les conditions obligatoires d'évitement qui concerne tous les projets et appelle à vérifier ces exigences en répondant à ces interrogations :

Le projet est-il nécessaire à l'atteinte des objectifs ? Les objectifs peuvent-ils être atteints avec d'autres types de projet ? Les potentiels sur les espaces artificialisés sont-ils déjà saturés ?

Dans le cadre où une nécessité se dégage des réponses, le CNPN insiste sur le fait que le photovoltaïque au sol dans les espaces naturels et forestiers ne devrait être autorisé qu'en dernier ressort, une fois que l'ensemble des autres surfaces pouvant être équipées sont épuisées. Le déploiement de cette source d'énergie doit privilégier avant tout les sites en toiture, les parkings et les sites artificiels ou très anthropisés. Un point de vue partagé par la confédération paysanne et auquel nous adhérons pleinement.

La nature, la biodiversité, l'environnement sont un patrimoine commun que nous devons préserver. Les projets industriels de centrales de production intermittentes, disséminées partout sur le territoire, sans utilité avérée, participent activement à l'effondrement de la biodiversité dont 73% des populations d'espèces sauvages ont disparu en 50 ans.

*Les industriels qui proposent ces projets méprisent les enjeux environnementaux. Ils utilisent habilement les difficultés financières des collectivités rurales et du monde agricole. La démarche purement mercantile, ironiquement présentée au nom de la sauvegarde de la planète, est déjà qualifiée par beaucoup de « casse du siècle ». Assurer d'éviter un volume de CO2 relève de l'escroquerie. Un projet qui n'est d'aucune utilité ne peut prétendre apporter aucun bienfait. C'est d'autant plus vrai quand on y attribue une valeur marchande échangée contre un droit à polluer plus. Cette gabegie se chiffre à plusieurs centaines de milliards. Pour le peuple Français, comptable quoi qu'il en soit, c'est économiquement intenable.*

L'argumentation marketing qui entoure chaque projet procède d'une désinformation condamnable pourtant reprise dans les principaux médias. Elle oblitère la réflexion individuelle et masque chez une grande majorité des réalités qui pourraient conduire à la prise de conscience des enjeux. Les mensonges entretenus sur les autres filières créent des clivages et conduisent à des troubles sociaux. Lors des enquêtes Parlementaires, on a pu constater que cette désinformation avait gagné les plus hautes sphères. Il est urgent d'intervenir. C'est de probité institutionnelle qu'il s'agit.

1/La PPE3 suit une trajectoire d'avant crise qu'il est nécessaire de revoir en profondeur. Sous quelle gouvernance sont établies les propositions ?

2/La sécurité d'approvisionnement électrique est acquise pour les 10 prochaines années. Atteindre un équilibre offre/demande en 2035 en focalisant les efforts sur le transfert des usages. Les dispositions doivent être pragmatiques, accessibles et consenties.

3/Le développement des infrastructures doit respecter les procédures d'évitement obligatoires et préconisées par le CNPN.

4/Le développement des réseaux doit être finement évalués en relation directe avec les besoins et pas en considération de la puissance installée. Les projets proposés doivent s'adapter à la capacité des réseaux et pas l'inverse.

5/L'idée d'adapter nos usages à la variabilité des productions éoliennes et solaires est une hérésie qui plongera le pays dans l'abîme.

6/Redéfinir en profondeur les dispositions budgétaires qui régissent le secteur de l'énergie afin de garantir la compétitivité, préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et la richesse publique. Limiter l'influence du marché, réguler ses interventions, supprimer le dispositif ARENH. Etablir un prix moyen en fonction des coûts de production. N'accorder des aides publiques qu'en fonction du service rendu.

7/Poursuivre les efforts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et les mesures de sobriété.

8/Les mobilités présentent un potentiel important de décarbonation. Cependant dans un monde rural très touché par la désertification des services, la délocalisation de l'industrie, l'ensemble facteur de paupérisation, la dépendance aux mobilités est amplifiée. Les mesures sont principalement tournées vers le monde urbain, pas rural. **Les difficultés à maintenir des circuits courts dans un contexte globalisé doivent trouver des réponses. Il est urgent de désenclaver les communes rurales.** La sortie brutale des énergies fossiles ne semble pas réalisable dans un contexte économique très tendu. Dans le panel des possibilités, le redimensionnement du parc automobile nous semble une solution plus adaptée.

9/Nous ne nous posons sans doute pas les bonnes questions. Où est l'intérêt environnemental et climatique de puiser des ressources terrestres finies et de massacrer des zones naturelles sans utilité avérée.

La France est un pays dit développé. Elle n'est responsable que de 1% des émissions globales de CO2. Même si elle arrête demain toutes ses activités elle n'aura qu'un faible impact au niveau mondial. La frénésie habilement entretenue est en train de causer des dégâts irréversibles considérables sur l'environnement et la biodiversité. La PPE3 l'encourage. Cependant, en majorité, le monde rural ne consent pas à sacrifier ses territoires, son environnement, son cadre de vie et son patrimoine sans utilité et pour satisfaire des intérêts privés étrangers.

La vraie raison de ceux qui cèdent au sacrifice est pécuniaire. Ce n'est ni pour des raisons énergétiques, ni pour des raisons écologiques.

La PPE 3 répond essentiellement à la raison pécuniaire. Sa proposition de détruire massivement des espaces naturels sans aucun enjeu énergétique l'atteste. Le plus grave c'est que l'enjeu mercantile, au bénéfice d'intérêts privés étrangers, se nourrit massivement de la richesse publique au détriment de l'intérêt général. C'est le choix délibéré de la PPE3. C'est inacceptable et ne respecte pas le contrat social de la Vème République, ni la Charte Constitutionnelle de l'Environnement. Nous sommes en droit de prétendre à des justifications. Au vu du § 2 de l'article 194 du TFUE, la raison Européenne ne peut pas être invoquée.

La proposition de la PPE3 conduit la France à sa perte. Le modèle proposé n'aura pour effet que la perte de souveraineté, la perte de compétitivité, l'explosion de la facture de l'utilisateur.

Pour concrétiser son projet, la PPE3 emploie le terme « devoir ». Soumettre, imposer, taxer, déséquilibrer l'approvisionnement, discriminer par le tarif, opposer les productions en est la traduction. Au vu du potentiel électrique et du modèle Français, c'est inacceptable.

Chaque projet environnemental doit répondre à l'obligation d'évitement. Par sa proposition de développer inutilement et massivement l'éolien et le solaire, la PPE3 va à l'encontre de la transition énergétique et écologique. Financièrement elle condamne la société Française à la paupérisation. POURQUOI ? POUR QUI ?

Pour les 10 prochaines années, il est urgent de stopper le développement des moyens de production intermittents qui ne sont pas utiles. Ce sera alors des dizaines de milliards économisés. C'est aussi un impératif environnemental.

**L'électricité est un bien vital commun. Nous demandons un retour au monopole public mutualisé du secteur électrique, seul moyen de garantir la compétitivité de cette énergie, l'accès égalitaire à tous, à des prix abordables.**

**La sécurité d'approvisionnement ne peut s'acquiescer que par un mix pilotable et maîtrisable.**